



PROJET DE COMPTE RENDU

37e réunion du Groupe de Travail n° 1 du CCPL Stocks de poissons grands migrateurs (thons et espèces apparentées) et leurs ORGP

**Mardi 10 mars 2026 – 14 h 30 à 17 h 30 CET / GMT+1
Lieu : Hôtel Martin's Brussels EU, boulevard Charlemagne 80, 1000 Bruxelles**

Présidente : Anne-France Mattlet / Vice-président : Ignacio Fresco

1. Mot de bienvenue de la présidente.

La Présidente du GT1, Mme Anne-France Mattlet, a souhaité la bienvenue aux membres, aux observateurs, aux experts scientifiques et aux représentants de la Commission européenne présents à la réunion. Elle a remercié les participants de leur présence et a ouvert la séance en rappelant l'importance de contributions scientifiques et des parties prenantes en temps opportun pour la préparation des positions du CCPL sur les ORGP thonières, ainsi que d'échanges constructifs avec la DG MARE.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du GT1 – Bruxelles, 14 octobre 2025.

Le procès-verbal de la précédente réunion du GT1 a été adopté sans commentaires ni amendements.

3. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour a été adopté tel qu'il avait été diffusé par le Secrétariat.

4. Présentation de l'état des stocks de thonidés tropicaux au sein des ORGP : accent particulier sur la CICTA et la CTOI.

Le Dr Gorka Merino (AZTI) a présenté le dernier état des lieux des principaux stocks de thonidés tropicaux, en accordant une attention particulière à la CICTA et à la CTOI. Il a indiqué qu'environ 97 % des captures mondiales de thonidés tropicaux provenaient de stocks qui n'étaient ni surexploités ni soumis à une surpêche, ce qui illustre l'état biologique globalement positif des principaux stocks de thonidés.

- Le thon obèse de l'océan Indien (BET) est passé de la zone rouge à la zone orange du graphique de Kobe et se rapprochait du point de référence cible en matière de biomasse. L'état du thon albacore de l'océan Indien (YFT) a également été réévalué à l'aide d'une série d'abondance révisée, confirmant sa reconstitution, bien que de manière moins marquée que ne le suggérait l'évaluation de 2024.
- En ce qui concerne les mesures de gestion, le rôle et la durée des fermetures des DCP ainsi que l'importance du respect des limites de capture ont été abordés.
- Les travaux d'évaluation de la stratégie de gestion (MSE) se poursuivront en 2026. Pour les thonidés tropicaux de la CICTA, le processus MSE tient compte des interactions techniques entre les pêcheries. Une



réunion en ligne du Groupe 1, prévue le 30 mars, devait permettre de faire le point sur les progrès accomplis et de fournir des orientations.

Les membres du GT1 ont posé des questions sur l'efficacité des fermetures des DCP, en particulier celle de l'océan Atlantique ; sur le calendrier des travaux scientifiques ; et sur les implications des procédures de gestion pour les pêcheries mixtes. M. Merino a fait remarquer qu'il n'était pas démontré que les fermetures à elles seules aient réduit la mortalité des juvéniles dans la zone de compétence de l'ICCAT et a souligné l'importance du respect des limites de capture. Il a également confirmé que l'évaluation de la stratégie de gestion (MSE) du requin bleu faisait partie du plan de travail de l'ICCAT, bien que le processus soit encore en cours d'élaboration. Les membres du GT1 ont en outre évoqué la nécessité de préserver le rôle des ORGP dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord sur les zones de pêche au large des côtes des États non membres (BBNJ).

5. CTOI – Commission des thons de l'océan Indien.

5.1. Discussion sur le projet d'avis du CCPL concernant l'IOTC – stocks de thonidés, espadon et requins

La discussion sur l'IOTC s'est appuyée sur la présentation scientifique et s'est concentrée sur la gestion des thonidés tropicaux, l'application des procédures de gestion et l'interaction entre les limites de capture et les mesures techniques. Les membres ont pris note des progrès récents en matière de gestion au sein de l'IOTC, notamment la procédure de gestion du listao, tout en soulignant la nécessité de disposer de données adéquates pour l'ensemble des engins de pêche et d'une mise en œuvre efficace par toutes les CPC.

Une attention particulière a été accordée au listao (SKJ), au thon rouge du Pacifique (BET) et au thon jaune (YFT). La réunion a noté que la procédure de gestion du listao n'avait pas été évaluée lors de la session de 2025 comme prévu initialement. Les membres ont également discuté de la nécessité d'évaluer les impacts des engins de pêche, tout en reconnaissant les limites liées à la disponibilité des données en dehors des pêcheries à la senne coulissante. L'importance de maintenir des limites de capture scientifiquement fondées et d'éviter les doublons inutiles entre les mesures a été soulignée.

5.2. Perspectives

Le GT1 a convenu que les avis du CCPL devaient continuer à s'appuyer sur les dernières évaluations scientifiques et les travaux du MSE. Tout futur avis du CCPL concernant les ORGP thonières devrait inclure les développements relatifs aux thons tropicaux, à l'espadon et aux requins, et aborder les considérations relatives à la mise en œuvre et à l'égalité des conditions de concurrence entre les flottes.

6. WCPFC – Commission des pêches pour le Pacifique occidental et central.

6.1. Compte rendu de la DG MARE sur les résultats de la 22e session ordinaire de la Commission

M. Stamatios Varsamos (négociateur en chef de la DG MARE) a rendu compte aux membres de la réunion annuelle de la WCPFC qui s'est tenue aux Philippines du 1er au 5 décembre 2025. Il a remercié le CCPL pour sa contribution écrite soumise en temps utile, qui s'est avérée utile pour éclairer et préparer la position de l'UE.

- Thon blanc du Pacifique Sud : aucune procédure de gestion n'a été adoptée et les discussions sur la mise en œuvre n'ont pas pu aboutir. Ce stock présente un intérêt direct limité pour la flotte de pêche lointaine de l'UE.
- Thons tropicaux : la renégociation de la mesure relative aux thons tropicaux a été reportée à 2027, ce qui signifie que les dispositions existantes resteront en vigueur en 2026. Les travaux sur une procédure de gestion pour le BET devraient progresser dans le cadre d'ateliers dédiés, avec une participation active de l'UE.
- Requins : une recommandation relative à des mesures alternatives aux ailerons naturellement attachés (FNA), promue par le Japon, a été adoptée, assortie d'obligations de déclaration. La mesure dans son ensemble fera l'objet d'un réexamen en 2026 et l'UE restera vigilante et demandera la suppression des alternatives aux FNA lorsqu'elles s'avéreront inefficaces. Des progrès encourageants ont été réalisés concernant les requins soyeux afin de favoriser la reconstitution des stocks et la réduction de la mortalité par pêche.
- Oiseaux marins : des dispositions révisées en matière d'atténuation ont été adoptées à la suite des travaux menés par la Nouvelle-Zélande, avec des ajustements visant à rendre les mesures applicables sur le plan opérationnel à l'ensemble des flottes.
- Système d'arraisonnement et d'inspection en haute mer (HSBI) : une mesure contraignante est déjà en place et a fait ses preuves, plusieurs CPC menant des inspections en haute mer depuis de nombreuses années et se conformant également au système de suivi, de contrôle et de surveillance (MCS). Des lignes directrices volontaires ont été adoptées afin d'harmoniser la mise en œuvre du système d'inspection contraignant existant, notamment en ce qui concerne les procédures, la collecte de preuves et les bonnes pratiques. L'Espagne et la France ont contribué à ces travaux.
- Surveillance électronique : la WCPFC continue d'étendre la couverture des observateurs, en particulier pour les flottes de palangriers où la présence d'observateurs humains est faible. Le plan de travail prévoit la validation des programmes nationaux de surveillance électronique et l'élaboration d'un programme régional de surveillance électronique au cours des trois prochaines années.
- Transbordement : les tentatives visant à renforcer les contrôles et à réduire les possibilités de transbordement en mer n'ont une nouvelle fois pas abouti à un accord. La DG MARE a noté une dynamique persistante parmi certaines parties en faveur de restrictions plus strictes.

Les membres du GT1 ont posé des questions sur les mesures relatives aux requins, l'état d'avancement des règles d'inspection, la surveillance électronique, les liens avec la CITT et l'avenir des transbordements en mer. La DG MARE a fait état de progrès positifs mais incomplets en matière de conservation des requins, y compris les requins soyeux, et a précisé que le dispositif d'inspection en haute mer est en soi déjà contraignant ; les lignes directrices récemment adoptées visent à améliorer la cohérence de la mise en œuvre.

6.2. Aperçu de l'avis de la WCPFC (16 octobre 2025) et 6.3. Pistes pour l'avenir

Les membres ont rappelé les principaux éléments de l'avis du CCPL soumis avant la réunion de la WCPFC et ont convenu de l'intérêt de poursuivre la préparation en amont des futures sessions, en accordant une attention



particulière aux procédures de gestion, à la surveillance électronique, au respect des règles, aux requins et au contrôle des transbordements, entre autres.

7. CICTA – Océan Atlantique.

7.1. Compte rendu de la DG MARE sur les résultats de la 25e réunion extraordinaire de l'ICCAT et les priorités de travail pour 2026

M. Stijn Billiet, négociateur en chef de l'UE et chef de l'unité B2 de la DG MARE chargée des ORGP, a rendu compte au GT1 de la réunion de l'ICCAT qui s'est tenue à Séville en novembre 2025. Les discussions au sein du Groupe de Travail n° 2 sur la répartition des quotas de thon rouge ont nécessité beaucoup de temps et d'efforts, tandis que les progrès sur plusieurs dossiers horizontaux relatifs à la gouvernance et aux requins sont restés difficiles. Des avancées ont néanmoins été enregistrées dans d'autres domaines, notamment la gestion du marlin, les flux de données et l'établissement d'une liste des navires en activité.

- Thon albacore : un processus intersessionnel avec le Japon porte sur la répartition des quotas de thon albacore. La DG MARE a fait référence aux travaux scientifiques présentés par l'AZTI et a indiqué qu'un accord de répartition pourrait avoir une incidence sur la discussion concernant la durée et la conception de la fermeture des DCP.
- Thon listao occidental : une procédure de gestion a été adoptée.
- Fermeture des DCP pour les senneurs à thon dans la zone de la Convention de la CICTA : cette question devait faire l'objet d'un examen plus approfondi lors de la réunion préparatoire de la session intersessionnelle du Groupe de Travail n° 1 de la CICTA.
- Requins : les discussions sur le requin-taupe commun de l'Atlantique et les mesures relatives aux nageoires naturellement attachées (FNA) n'ont abouti qu'à des progrès limités. La mesure consolidée sur les requins n'a, une nouvelle fois, pas été adoptée. La DG MARE a néanmoins estimé qu'il était possible de poursuivre les travaux intersessionnels et a confirmé son intention de continuer à s'engager sur ce dossier.
- Arraisonnement et inspection en haute mer : les progrès sont restés limités, bien qu'un processus intersessionnel mené par le Canada ait été mis en place. La DG MARE a estimé que ce dossier méritait que l'on continue à y consacrer des efforts malgré le contexte de négociation difficile.
- Conformité : les parties contractantes de la CICTA ont discuté de la nécessité d'améliorer le fonctionnement et la clarté du Comité de conformité, notamment en ce qui concerne le volume et l'évaluation des documents avant les réunions.
- Système de documentation des captures et propriété effective : la DG MARE a noté que des travaux techniques supplémentaires étaient nécessaires. Le système actuel de documentation des captures (CDS) est adapté à son objectif mais nécessite davantage de souplesse, et les discussions sur la propriété effective restent complexes. Des travaux sont également en cours pour harmoniser les exigences relatives au numéro OMI avec celles d'autres organismes régionaux de pêche.



Les membres du GT1 ont remercié la DG MARE pour son travail de négociation et ont salué certains éléments des résultats de 2025 ; ils ont réaffirmé l'importance de progresser en matière de conservation des requins, en faisant référence à l'adoption d'une mesure de gestion concernant les lignes de piégeage pour les palangriers ciblant l'espadon et le mako. Les représentants du secteur palangrier de l'UE ont souligné la valeur pratique des mesures adoptées et ont appelé à un soutien continu aux approches fondées sur l'évaluation des besoins alimentaires (FNA) ainsi qu'à une transposition en temps opportun des mesures relatives au marlin. Des questions ont également été soulevées concernant le rythme de la mise en œuvre de la mesure de conservation (MSE) relative au requin bleu, que la DG

7.2. Aperçu de l'avis du CCPL rendu en septembre 2025.

Le Groupe de Travail a rappelé l'avis du CCPL soumis avant la réunion de la CICTA et a examiné comment les résultats de 2025 devraient orienter les priorités pour 2026, notamment en matière de gestion des thonidés tropicaux, des requins, de la conformité, de l'évaluation de la viabilité des stocks (MSE), du suivi et de la gouvernance.

7.3. Point sur la coopération entre les comités consultatifs pour 2026 et 7.4. Perspectives d'avenir

La Présidente et le Secrétaire Exécutif du Groupe de Travail 1 du CCPL ont présenté un aperçu de la coopération entre les comités consultatifs au cours des derniers mois et ont passé en revue le suivi de la réunion de coordination entre les quatre comités consultatifs concernés, à savoir le CCPL, le MEDAC, le CCS et le CCRUP.

Le représentant de la DG MARE, M. Stijn Billiet, a souligné que chaque conseil consultatif conserve son autonomie quant à ses propres avis et que le calendrier et la qualité des contributions des parties prenantes priment sur le fait que les avis soient émis conjointement ou séparément.

Les présidents de l'AG/EXCOM et du Groupe de Travail sur les espèces démersales du CCS, ainsi que le secrétaire du MEDAC, ont reconnu l'intérêt de la collaboration tout en soulignant la difficulté pratique d'harmoniser les calendriers et les processus internes, et ont convenu de l'importance de préserver l'autonomie individuelle des conseils consultatifs. La secrétaire du CCRUP a indiqué qu'elle donnerait une réponse après la tenue de la réunion de son Groupe de Travail la semaine suivante.

La discussion a permis d'identifier deux exigences pratiques pour la coopération future : un calendrier commun des réunions et des échéances pertinentes, et un cadre plus clair pour les travaux des futurs groupes de travail conjoints, afin que les parties prenantes intéressées puissent s'accorder sur les thèmes et échanger leurs points de vue avant le début de la rédaction.

ACTION : La Présidente et le Secrétaire Exécutif du Groupe de Travail 1 du CCPL prépareront et diffuseront l'ensemble du calendrier des réunions du CCPL et de la CICTA afin de le partager avec les conseils consultatifs participants, de sorte que chaque conseil consultatif puisse y ajouter ses dates et échéances pertinentes.

ACTION : Le Secrétariat de coordination inter-CA devrait organiser une réunion d'information sur les thèmes communs potentiels et élaborer des modalités de travail plus claires ainsi qu'un éventuel mandat pour un Groupe de Travail inter-CA.



Clôture de la réunion

Le président a remercié les membres, les observateurs, les représentants de la Commission, les experts scientifiques, les interprètes et le Secrétariat pour leurs contributions et a clos la réunion à 17 h 30.

RÉSUMÉ DES ACTIONS CONVENUES

- IOTC – Poursuivre la préparation des avis du CCPL sur les stocks de thonidés, l’espadon et les requins, en tenant compte des dernières évaluations scientifiques, des travaux du MSE et des questions de mise en œuvre.
- WCPFC – Poursuivre la préparation précoce des priorités pour 2026, notamment en ce qui concerne les procédures de gestion, la surveillance électronique, les requins, la conformité et les transbordements.
- CICTA – Attendre les avis scientifiques et s’efforcer de préparer les priorités pour 2026 ainsi que les avis afin qu’ils soient prêts en temps voulu.

Collaboration entre les comités consultatifs :

- Diffuser un calendrier commun des réunions auprès des comités consultatifs participants et organiser une réunion d’information afin d’identifier d’éventuels thèmes communs.
- Clarifier les modalités de travail et examiner le cahier des charges avant de lancer tout éventuel travail de rédaction conjoint.